

ANNEXE 1 -  
LES CONSÉQUENCES FISCALES DE L'UTILISATION DES GARDERIES À 7\$

La contribution parentale de 7 \$ ne donne pas droit au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde; les frais en garderie privée non conventionnée y donnent toujours droit. On constate facilement que ce ne sont pas toutes les familles qui trouvent financièrement leur compte en utilisant les services de garde à 7 \$. Certains contribuables se trouvent même perdants étant donné que les frais de garde sont déductibles du revenu imposable au niveau fédéral et que des frais de garde plus faibles impliquent un revenu imposable plus élevé.

Prenons à titre d'exemple le cas d'un ménage avec un enfant en service de garde et un revenu familial de 28 000 \$, et mesurons son gain ou sa perte financière dans le cas où il paie 7 \$ par jour par rapport au cas où il paie par exemple 26 \$ par jour pour une place non subventionnée. Des frais de garde de 26 \$ par jour donnent droit à un crédit d'impôt remboursable de 75 % au niveau provincial, ou 19,50 \$, lui laissant donc un coût net de 6,50 \$ seulement, inférieur au tarif actuel de 7 \$<sup>1</sup>.

Les conséquences fiscales au niveau fédéral font qu'en fin de compte le ménage perd encore plus. Les frais de garde payés influencent le revenu net familial et par conséquent la prestation fiscale canadienne pour enfant, le crédit de TPS et l'impôt sur le revenu. D'après les calculs d'un fiscaliste<sup>2</sup>, si le ménage gagne un revenu de 25 000 \$ et constitue une famille monoparentale avec deux enfants (dont un seul fréquente un service de garde), il perdrait l'équivalent de 1350 \$ par année en utilisant les services de garde à 7 \$ par rapport à la situation où il utiliserait une garderie à 26 \$ par jour. Pour un ménage formé d'un couple, la perte serait de 1264 \$.

À l'inverse, un couple ayant un revenu familial de 60 000 \$ ferait un gain de 935 \$ en utilisant des services de garde à 7 \$ plutôt qu'à 26 \$ et un couple avec un revenu de 90 000 \$ ferait un gain de 2330 \$. Cette politique bénéficie donc surtout aux familles à revenus élevés qui d'ailleurs utilisent davantage les services de garde subventionnés.

---

<sup>1</sup> Claude Laferrière, *Les garderies à 7\$ sont-elles une aubaine? Édition 2005*, p. 3, disponible à [http://www.er.uqam.ca/nobel/r14154/Doc\\_PDF/FGE2005/05-FGE\\_txt.pdf](http://www.er.uqam.ca/nobel/r14154/Doc_PDF/FGE2005/05-FGE_txt.pdf).

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 5.

ANNEXE 2 –  
LES EFFETS DE L'UTILISATION MASSIVE DES GARDERIES SUBVENTIONNÉES  
SUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ET DES PARENTS

Offre de travail des femmes

Un effet direct de la politique familiale actuelle qui a été bien étudié est l'augmentation de l'offre de travail des femmes. Pierre Lefebvre et Philip Merrigan ont par exemple estimé que la politique familiale introduite en 1997 a accru le taux de participation des femmes avec enfants d'âge préscolaire d'environ 12,5 %, les heures travaillées de 13 % et a en conséquence augmenté leurs revenus de 17 %. Il faut noter que l'utilisation des services de garde, elle, a augmenté de 54 %. Le gouvernement peut évidemment récolter des bénéfices financiers directs d'un tel effet en termes de rentrées fiscales. La valeur des impôts additionnels générés a été estimée à environ 40 % du montant des subventions<sup>3</sup>. Il n'y a donc pas de rentabilité financière.

Si les familles avaient le choix entre les subventions aux garderies et une allocation directe d'un montant équivalent qu'elles toucheraient elles-mêmes, certaines choisiraient l'allocation directe et le maintien de l'enfant à domicile, surtout pour les enfants de moins de 3 ans. C'est ce que montre une étude norvégienne. En Norvège, depuis 1999, les parents avec enfants de 1 à 3 ans qui n'utilisent pas les services de garde subventionnés et gardent eux-mêmes leurs enfants sont éligibles à une subvention pratiquement équivalente au montant versé aux services de garde. L'introduction de cette allocation a eu pour effet de réduire relativement le travail des mères (diminution de 3 % des heures travaillées)<sup>4</sup>.

Effets psychologiques sur le développement des enfants

L'utilisation accrue des services de garde formels au Québec semble avoir accru l'anxiété et l'agressivité des enfants d'âge préscolaire. Ces effets négatifs sont plus importants lorsque les enfants fréquentent les garderies plus de 30 heures par semaine. 76 % des enfants en garderie y restent à temps plein (30 heures et plus)<sup>5</sup>.

Pour ce qui est des effets sur le développement cognitif des enfants, il y aurait certains avantages surtout lorsque ceux-ci commencent à fréquenter les garderies vers l'âge de 2 ou 3 ans. Les avantages sont plus importants pour les enfants issus de milieux

---

<sup>3</sup> Michael Baker, Jonathan Gruber et Kevin Milligan, *Universal childcare, maternal labour supply, and family well-being*, University of British Columbia, octobre 2005, p. 31, disponible à <http://www.econ.ubc.ca/kevinmil/research/childcare.oct2005.final.pdf>.

<sup>4</sup> Pål Schøne, « Labor supply effects of a cash-for-care subsidy », *Journal of Population Economics*, Vol. 17, No 4 (décembre 2004), p. 703-727.

<sup>5</sup> Pour des études récentes, voir notamment au Canada, Jean-François Chicoine et Nathalie Collard, *Le Bébé et l'eau du bain*, Montréal, Québec/Amérique, 2006; Michael Baker *et al.*, *op.cit.*; John Richards et Matthew Brzozowski, « Marchons avant de courir : une mise en garde à propos des services de garde », *Commentaire*, Institut C.D. Howe, août 2006; et aux États-Unis, Susan Loeb *et al.*, « How much is too much? », présentation à l'Association for Policy Analysis and Management, 4 novembre 2005, disponible à [http://susanohanian.org/show\\_research.html?id=100](http://susanohanian.org/show_research.html?id=100).

défavorisés. Les enfants issus d'un milieu défavorisé accueillis en service de garde subventionné au Québec ne constituent pas plus de 5 % de la clientèle totale<sup>6</sup>. De plus, il n'y pas de consensus sur la durabilité de ces avantages. Certains auteurs suggèrent que les effets s'estompent après quelques années à l'école<sup>7</sup>.

#### Le calcul du montant du bon

Subventions de fonctionnement de 2004-2005, dernière année disponible dans les comptes publics du Québec : 1,353 milliards \$  
 Nombre de places sous permis en 2005 : 191 837  
 Bon = 1 353 000 000 \$/ 191 837 places = 7052 \$

#### Places en services de garde

Date	Places à contribution réduite				Places en garderie non subventionnée	Total des places sous permis
	Centre de la petite enfance	Milieu familial	Garderie subventionnée	Total		
31 mars 2003	63 339	75 355	24 740	163 434	1 620	165 054
31 mars 2004	68 274	82 044	27 530	177 848	1 907	179 755
31 mars 2005	72 057	87 192	30 131	189 380	2 457	191 837
31 mars 2006	74 573	89 011	33 034	196 618	3 487	200 105
30 septembre 2006	75 509	88 534	33 651	197 694	4 097	201 791

**Source** : Agence des services à la famille, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine  
<http://www.mfacf.gouv.qc.ca/statistiques/services-de-garde/index.asp>

<sup>6</sup> Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, *Rapport annuel de gestion 2003-2004*, octobre 2004, disponible à [http://www.mfacf.gouv.qc.ca/ministere/rapports\\_annuels.asp](http://www.mfacf.gouv.qc.ca/ministere/rapports_annuels.asp).

<sup>7</sup> Ruth McKey *et al.*, « the impact of head start on children families and communities », US department of health and Human resources, HHS85-31193, juin 1985.